

MENTIONS SPÉCIFIQUES À LA TVA

Les exportations à destination des pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne ne sont pas soumises à la TVA française

- Facturation HT avec mention « **exonération TVA, article 262 - I du CGI** ».

Les livraisons intracommunautaires de biens

- Facturation HT avec mention « **exonération TVA, article 262 ter I du CGI** » + numéros d'identification à la TVA du vendeur et de l'acquéreur.

Les livraisons intracommunautaires de services

Les prestations réalisées au profit d'un preneur assujetti sont par principe soumises à la TVA du lieu d'établissement du preneur.

- Facture avec mention « **Autoliquidation** » et numéro de TVA intracommunautaire du client.

Les bénéficiaires de la franchise en base de TVA

- Mention « **TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts** » obligatoire (sans indication de taux ou de montant de TVA, la facture est en HT).

Opérations réalisées par les sous-traitants dans le secteur du bâtiment

Pour les travaux donnant lieu à autoliquidation de la TVA

- Facture avec mention « **Autoliquidation** » obligatoire + numéro de TVA intracommunautaire du client

Paiement de la TVA d'après les débits

La mention : « **Paiement de la TVA d'après les débits** » n'est plus obligatoire mais il est conseillé aux redevables de la maintenir sur leurs factures afin d'en informer leurs clients et de leur permettre d'exercer leurs droits à déduction dès réception de la facture.

AUTRES MENTIONS PARTICULIÈRES

Mentions particulières	Dans quel cas ?
« Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté »	Si le vendeur ou le prestataire est membre d'un centre de gestion agréé
Mention de l'assurance souscrite au titre de l'activité, les coordonnées de l'assureur ou du garant, la couverture géographique du contrat ou de la garantie	Les artisans ou auto-entrepreneurs exerçant une activité artisanale, pour lesquels une assurance professionnelle est obligatoire

Les experts et consultants de SOFICOM Walter France sont à votre disposition pour vous aider à respecter vos obligations et maîtriser vos risques.

L'entreprise qui ne respecte pas ces obligations s'expose à :

- Une amende fiscale de 15 € par mention manquante ou inexacte pour chaque facture, plafonnée au 1/4 de son montant ;
- Une amende de 75 000 € pour une personne physique (375 000 € pour une personne morale). Cette amende peut être doublée en cas de défaut de facturation, factures de complaisance et factures fictives.

 **SOFICOM**
WALTER FRANCE

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

Péricentre III
BP 85003 - 26 avenue de Thiès

14076 CAEN

Cedex 5

Tél. : +33 (0)2 31 46 72 72

E-mail : soficom@soficomsa.com

www.soficom-walterfrance.com



SOFICOM
WALTER FRANCE

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

FACTURE : LES MENTIONS OBLIGATOIRES



MENTIONS ADMINISTRATIVES

- 1 Nom / dénomination, adresse du vendeur / prestataire.
- 2 Nom (ou raison sociale), adresse du client (sauf opposition de la part d'un particulier) et adresse de facturation (si différente).
- 3 Date de délivrance ou d'émission de la facture.
- 4 Numéro unique basé sur une séquence chronologique continue et sans rupture. Il est toutefois possible d'émettre des séries distinctes, en utilisant par exemple un préfixe par année (2018-XX).
- 5 Numéro de TVA intracommunautaire du client professionnel (sauf si la facture est inférieure à 150 €).

6 POUR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS FACTURÉES : « PIED DE LA FACTURE »

Éventuel versement d'acompte.

Montant de la TVA à payer en euros.

Total HT, TVA correspondante mentionnée distinctement (par taux d'imposition) et total TTC.

Rabais, remises, ristournes ou escomptes qui ne peuvent être rattachés à des opérations particulières.

Date à laquelle le règlement doit intervenir.

Référence à la disposition légale pertinente (CGI, 6^e directive ou autre) indiquant que l'opération bénéficie d'une mesure d'exonération ou du régime de la marge.

Mention « auto-liquidation » si l'opération bénéficie de ce régime.

Majoration éventuelle de prix (frais de port, emballage...).

7 UNIQUEMENT SI LA FACTURE S'ADRESSE À UN PROFESSIONNEL :

Date à laquelle le règlement doit intervenir.

Conditions d'escompte en cas de paiement anticipé. En l'absence d'escompte, mentionner : Escompte pour paiement anticipé : néant.

Taux de pénalités de retard.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €.

FACTURES : LES PRINCIPALES MENTIONS OBLIGATOIRES



membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

- 1 Caen, le 14 juin 2020
- 2 Société MELIMAR
A l'attention de M. LOGUI
ZI du jardin – BP 001 - 14000 CAEN
- 3 N°TVA : FR35138999499
- 4 Note d'honoraires/facture n° 000001/XXX

Code	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Remise	Total HT	Taux TVA
A230	X	50	2	10%	90,00€	5,5%
M904	Y	100	2,5	-	250,00€	20%
E227	Z	300	0,25	-	75,00€	20%

8

Remise Globale

Taux	5,5%	20%	TOTAL HT (€)	415,00€
Total HT	90,00€	325,00€	TOTAL TVA (€)	69,95€
Total TVA	4,95€	65,00€	TOTAL TTC (€)	484,95€

- 7 Escompte pour paiement anticipé : néant

Valeur en votre aimable règlement payable à l'échéance, 30 jours date de facture.

Taux de pénalité de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due de plein droit, en sus des pénalités de retard et d'une indemnisation complémentaire éventuelle.

Merci de préciser votre numéro de facture lors de votre règlement (chèque ou virement).

S.A. SOFICOM 1 9
SA au capital de 1 020 000 €
Siège social : PERICENTRE III – 26 avenue de Thiès
BP 85003 – 14076 CAEN CEDEX 5
RCS CAEN : 316 656 628 - APE 6920Z
N°TVA : FR08 316656628
Tél. 02 31 46 72 72 - Fax 02 31 46 72 60

8 POUR CHACUN DES BIENS LIVRÉS OU DES SERVICES RENDUS

Numéro de commande (s'il a été établi).

Date de réalisation de la livraison / du service.

Quantité et dénomination précise du produit ou de la prestation.

Décompte détaillé (en quantité et prix) de chaque prestation et produit fourni (facultatif si un devis a été préalablement établi).

Prix unitaire HT des produits vendus ou taux horaire HT des services fournis. Ce prix HT doit être mentionné hors RRR consentis mais contributions environnementales incluses.

Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes.

Taux de TVA légalement applicable ou bénéfice d'une exonération.

9 MENTIONS POUR LE VENDEUR OU LE PRESTATAIRE

Nom et prénom de l'entrepreneur individuel ou dénomination sociale pour une société.

Si l'entreprise est une société, mention de la forme de la société et montant du capital social.

Adresse siège social.

Numéro de TVA intracommunautaire (sauf si la facture est inférieure à 150 €).

Immatriculation au RCS : Numéro d'identification et mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe d'immatriculation.

Numéro au répertoire des métiers pour un artisan.

Si l'entreprise est en cours d'immatriculation, la facture doit être établie au nom de la société avec la mention « Siret en cours d'attribution » et non au nom du créateur sous peine de rejet de la déduction de la TVA.



membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International